

Numéro du BEEFP 88-161

Québec (Québec)

Les Casemates

Bâtiments n^{os} 3 et 22

La Citadelle, Québec

Les bâtiments n^{os} 3 et 22, appelés les Casemates, comportent plus de cinquante espaces voûtés et contigus, aménagés à l'intérieur des remparts de la courtine ouest et dans les murs des Bastions Dalhousie et Richmond. Le bâtiment n^o 22 proprement dit est une casemate isolée située à l'extrémité des Casemates du Bastion Richmond. La Porte Dalhousie, localisée au centre de la courtine, fait partie de cet ensemble.

Les bâtiments n^{os} 3 et 22 ont été construits entre 1820 et 1831, suivant des plans signés par Elias Walker Durnford, alors commandant des Ingénieurs royaux du Haut et du Bas-Canada. Dans les années 1880, certaines parties des Casemates y compris la Porte Dalhousie ont été recouvertes d'un toit en bois dans le but de prévenir les infiltrations d'eau; ces toits ont été enlevés par la suite. L'intérieur des bâtiments n^{os} 3 et 22 a été modernisé pour accueillir les Quartiers des militaires ainsi que diverses installations du Royal 22^e Régiment. Ces bâtiments font partie de la Citadelle de Québec, un lieu historique national. Ils appartiennent au ministère de la Défense nationale. Consulter le rapport 88-161 du BEEFP.

Raisons de la désignation

L'ensemble composé par les bâtiments n^{os} 3 et 22 a été désigné «édifice classé» pour son importance historique ainsi que pour sa valeur architecturale et environnementale.

Les Casemates composent une grande section de l'escarpe et, par conséquent, sont directement associées à la défense de l'Amérique de Nord britannique durant la période qui a suivi la Guerre de 1812. Bien que la guerre eût pris fin depuis 1814, les États-Unis restaient un ennemi potentiel pour le Canada. Comme la prise de Québec paraissait être le but ultime d'une éventuelle invasion, la meilleure façon de renforcer les défenses de la ville était de construire une citadelle permanente sur les hauteurs du Cap-aux-Diamants. Les bâtiments n^{os} 3 et 22 font partie intégrante du système de défense qui fut alors mis en place à la Citadelle. Ils contribuent à accentuer le caractère militaire de la Citadelle qui, au siècle dernier, a eu un impact majeur sur l'administration civile de la ville de Québec ainsi que sur son développement territorial.

Les façades distinctives des bâtiments n^{os} 3 et 22 expriment bien la double fonction des Casemates : servir d'ouvrage défensif tout en fournissant des espaces de logement pour les soldats. De l'intérieur de la Citadelle, les Casemates ont l'aspect d'un bâtiment institutionnel paré d'ornements néo-classiques, le point de mire étant la Porte Dalhousie. Le mur de front est percé de meurtrières qui servaient à protéger le fossé

Numéro du BEEFP 88-161

Québec (Québec)

Les Casemates

Bâtiments n^{os} 3 et 22

La Citadelle, Québec

en cas d'attaque. La plupart des éléments originaux des Casemates sont toujours en place: l'escarpe, le parapet, les embrasures et la plupart des meurtrières, ainsi que les voûtes en berceau. Le bon état de la maçonnerie démontre un choix judicieux de matériaux et de techniques de construction, ainsi que l'habileté des artisans qui ont participé à la construction. Elias Walker Durnford, à qui on attribue la conception et la construction des Casemates, est une des figures majeures dans l'édification de la forteresse; il en a dirigé la construction entre 1818 et 1831.

Les Casemates forment l'ensemble le plus imposant et le mieux intégré au plan de la Citadelle. Elles dominent les lieux sur le plan architectural et constituent le principal élément structurant de l'espace. La Porte Dalhousie, qui en fait partie intégrante, est un des repères visuels majeurs de la forteresse.

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale des bâtiments n^{os} 3 et 22 repose sur tous les éléments formels reliés à leur fonction défensive; elle repose également sur les éléments de décor néo-classiques, sur les matériaux et les techniques de construction utilisés, ainsi que sur l'intégrité de leur relation avec les autres ouvrages défensifs du site.

Du côté du fossé, le caractère défensif des Casemates est inscrit dans le mur vertical de maçonnerie de 24 pieds de hauteur, à appareil irrégulier, qui épouse la forme irrégulière de la forteresse. Au niveau du sol, ce mur est percé d'une série de meurtrières (les fenêtres ajoutées ultérieurement ne font pas partie du concept d'origine). Un cordon de pierre marque le sommet du mur; le toit, dissimulé sous une pelouse, sert de support aux embrasures. Le point de mire de ce vaste ensemble, qui se confond avec les ouvrages militaires eux-mêmes, est la Porte Dalhousie, élément architectural hautement décoratif.

L'allure plus institutionnelle des façades, qui donnent sur le terrain de parade, repose sur des motifs ornementaux d'inspiration néo-classique : pilastres, corniche continue, impostes en éventail et panneaux en retrait. Cette façade se caractérise également par un choix de pierres plus pâles et mieux taillées que du côté du fossé. Les deux escaliers qui mènent aux remparts sont symétriques (ils sont situés aux extrémités de la courtine). Bien que de facture récente, les pignons en bois qui surmontent certaines entrées sont d'inspiration néo-classique.

Numéro du BEEFP 88-161

Québec (Québec)

Les Casemates

Bâtiments n^{os} 3 et 22

La Citadelle, Québec

La Porte Dalhousie s'inspire des arcs de triomphe antiques. Elle est plus imposante du côté du fossé à cause de ses demi-colonnes toscanes qui supportent de lourds chapiteaux. Du côté intérieur, la Porte Dalhousie est ornée de simples motifs néo-classiques en bas-relief. Le passage central est voûté et revêtu de briques; les piliers sont en pierre de taille.

Il est recommandé de ne pas modifier le parti architectural des Casemates en construisant des annexes, en perçant de nouvelles ouvertures ou en installant de nouveaux ornements. Par ailleurs, il conviendrait de revenir aux portes et aux fenêtres de bois d'origine, car ce matériau est plus compatible avec le style néo-classique du bâtiment. Il conviendrait également de s'en tenir au modèle et aux matériaux de recouvrement des toitures d'origine. Afin de préserver la maçonnerie, il est recommandé de traiter tous les éléments métalliques contre la corrosion et de s'assurer du bon fonctionnement des gouttières. Les pierres ornamentales de la Porte Dalhousie devraient, dans la mesure du possible, être réparées plutôt que remplacées. De façon générale, les pierres de remplacement devraient être en tous points semblables aux anciennes (type, taille, couleur et appareil), de manière à préserver le caractère architectural du bâtiment. Les grilles de protection auraient avantage à être les mêmes partout et à être un modèle sobre afin de respecter la simplicité de l'ensemble. Le cas échéant, l'installation d'éléments d'éclairage extérieur et d'unités de climatisation devrait se faire sans endommager les matériaux historiques; il est conseillé de choisir un concept compatible avec le style du bâtiment.

Les éléments caractéristiques de l'intérieur des Casemates sont l'épaisseur des murs, les plafonds voûtés à l'épreuve des bombes et les meurtrières qui permettaient de couvrir le fossé. Il est donc recommandé, pour maintenir la valeur patrimoniale de cet ensemble, de préserver la perception des grands espaces voûtés, de même que d'éviter de porter atteinte à l'intégrité des murs et des ouvertures d'origine. La compatibilité avec le tissu historique ainsi que la réversibilité des interventions sont les critères à privilégier pour tous les travaux touchant l'intérieur. Les méthodes utilisées pour assurer l'étanchéité des voûtes ne devraient pas affecter l'allure générale des Casemates.

Les ouvrages défensifs liés originalement aux Casemates - entre autres, la contrescarpe et le ravelin ouest, qui offraient une couverture additionnelle à la courtine et à la Porte Dalhousie - sont encore debout. L'intégrité de ces ouvrages ainsi que leur relation entre eux sont à préserver. Il faudrait aussi éviter d'introduire des

Numéro du BEEFP 88-161

Québec (Québec)

Les Casemates

Bâtiments n^{os} 3 et 22

La Citadelle, Québec

aménagements paysagers ou des éléments de mobilier extérieur qui viendraient obscurcir le caractère fondamentalement militaire du site.

Pour plus d'information, veuillez consulter le *Code de pratique du BEEFP*.

2001.08.27